

# **PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 13 JANVIER 2022**

**Etaients présents :** M. BRILLET Martial, Maire, Mme CHANTEBEL/GABORIAU Séverine, M. BRUAND Joël, adjoints, Mme AUDEBERT Catherine, M. BAUDOIN Lionel, M. BOUILLE Lionel, Mme Corinne CHAUVEAU, M. ORAIN Patrice, Mme LAMBERT Viviane.

Absent excusé : Mme DENIS BRUNET Coline

Absent : /

Secrétaire de séance : Mme AUDEBERT Catherine

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire soumet à approbation le compte-rendu du conseil-municipal du 9 décembre 2021.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

## **Ordre du jour**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'ajouter une délibération au 4<sup>ème</sup> point de l'ordre du jour. Il n'y a pas d'objection.

### **1) Délibération : Ordre de mission permanent pour les agents**

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'il convient d'accorder une autorisation aux agents de la commune afin d'utiliser leur véhicule personnel dans le cadre de leurs fonctions et notamment pour se rendre aux formations.

Entendu le présent exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**ACCORDE** un ordre de mission permanent à l'ensemble du personnel de la commune pour les déplacements effectués dans le cadre de leurs fonctions à compter du 1er novembre 2021 et jusqu'au 31 décembre 2022

**DECIDE** de prendre en charge, pour l'ensemble des agents (titulaires et contractuels) de la commune les frais kilométriques relatifs aux déplacements effectués dans le cadre de leurs fonctions hors lieu de résidence administrative uniquement.

**DECIDE** de prendre en charge, pour l'ensemble des agents de la commune, les frais kilométriques relatifs aux formations professionnelles lorsqu'ils ne sont pas pris en charge par

l'organisme de formation.

**CALCULE** les frais kilométriques et charges annexes comme détaillé dans la délibération n° 2020-024 du 10 septembre 2020

**DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

## **2) Délibération : Approbation du rapport de la CLECT**

Préalablement à la présentation du dernier rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), Monsieur le Maire expose l'importance de cette instance mise en place par la Communauté de Communes, conformément à l'article 1609 nonies C du code général des impôts : La CLECT a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre les communes et l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU), afin que l'EPCI et ses communes membres puissent déterminer le montant des attributions de compensation (AC). Elle se réunit chaque fois qu'un transfert de compétence est décidé.

Ainsi, dans le cadre de la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019, dite loi d'orientation des mobilités (LOM), Anjou Bleu Communauté s'est saisie de la compétence « mobilité » au 1<sup>er</sup> juillet 2021.

La Commune de Segré-en-Anjou Bleu possédant un service de location de vélos à assistance électrique, une évaluation des charges transférées de ce service, en investissement et en fonctionnement, est nécessaire. La CLECT s'est réunie le 9 novembre 2021 sur ce sujet, aboutissant au rapport joint en annexe.

Monsieur le Maire propose d'approuver ce rapport.

### **Le conseil municipal,**

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts ;

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales ;

### **DECIDE**

- D'approuver le rapport, daté du 9 novembre 2021, de la CLECT d'Anjou Bleu Communauté.

## **3) Délibération : Offre du Crédit Agricole**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le montant des travaux de l'église qui seront à régler en début d'année. Dans l'attente des subventions qui seront versées sur factures acquittées, Monsieur le Maire propose d'avoir recours à un emprunt à court terme et présente l'offre du Crédit Agricole.

# CARACTÉRISTIQUES DES PROPOSITIONS

Commune de CARBAY

**Objet :** Attente Subventions

**Montant :** 122 500 €

**Prêt à taux variable – Échéances constantes**

Durée	Taux
2 ans dont 1 an de différé d'amortissement	EURIBOR 12 Mois Moyenné * + 0.90 %

\* valeur E12MM à ce jour = - 0.490 %, soit un taux de départ de 0.41 %

**Frais de dossier :** 184 €

**Modalités de déblocage :** Total sous 3 mois

**Remboursement anticipé :** Absence d'indemnité en cas de remboursement par anticipation

**Fin de validité de l'offre :** 20/01/2022

La mise en place de ce crédit est soumise, après votre agrément, à l'accord du Comité des Prêts du Crédit Agricole Anjou Maine.

Le conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la proposition présentée par la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine pour contracter un prêt décide de valider le prêt de 122 500€ aux conditions suivantes :

- durée : 2 ans dont 1 an de différé d'amortissement
- taux: Euribor 12 mois moyenné de 0,90%
- frais de dossier : 184 €

Prend l'engagement, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité, chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.

Le Conseil municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à M. BRILLET Martial en qualité de maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

#### 4) **Délibération : Location au GAEC Maine-Atlantique**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le GAEC Maine Atlantique nous verse des fermages annuels pour l'utilisation de la parcelle située à Soudan (Loire-Atlantique) cadastrée ZW 13 et d'une superficie de 2 Ha 05 A 70 Ca. Cependant, il n'a jamais été rédigé de bail entre les partis.

Monsieur le Maire propose un bail pour une durée d'un an, de continuer sur les mêmes tarifs et d'appliquer l'indice annuel actualisé. Il propose de faire un bail à court terme afin de rencontrer les gérants du GAEC et éventuellement proposer une vente de cette parcelle située sur une commune voisine. Pour information, le montant de fermage 2020 pour cette parcelle était de 281,37€ auquel s'ajoutait 16,63€ d'impôts fonciers.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, valide le fermage et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le bail.

#### 5) **Questions diverses**

- L'ouverture des plis pour la voirie du lotissement a eu lieu aujourd'hui, il y a eu 6 réponses. L'entreprise la mieux passée est la société BERTHELOT MARQUET TP pour un montant de **14 915,40 € TTC**. Il est précisé que le stockage de la terre sera réalisé à proximité.
- Rappel : réunion lundi soir à 20h.
- Demande d'Habitat 49 : Monsieur le Maire demande à chacun de réfléchir et de reconsidérer l'offre faite par Habitat 49.
- Point de Séverine – école fermée aujourd'hui en raison de la grève des enseignantes et de l'agent d'animation. Il n'y a pas eu de demande pour un service minimum.  
Au niveau de la cantine, qualité à la baisse. La commerciale n'est pas à l'écoute de nos besoins.  
  
Prise de renseignements auprès d'un autre prestataire (scolarest) qui travaille en liaison chaude ou peut-être avec le foyer logement.
- **Rappel inauguration de la bibliothèque** : 29 janvier 2022 à 11h, il est demandé de ne pas faire servir le verre de l'amitié.
- Joël : Rue Fontaine Oger stationnement de chaque côté ce qui perturbe la circulation. Actuellement le stationnement n'est pas possible place de l'église en raison des travaux. Dès la fin des travaux, Monsieur le Maire propose de rencontrer les usagers pour leur rappeler qu'ils peuvent stationner sur la place de l'église.
- Travaux de l'église : Lors du dernier CM Monsieur le Maire avait évoqué des travaux supplémentaires et un coût supplémentaire de 10 200€ HT. Les ouvertures côté Est et

Ouest vont être refaites mais les abat-sons ne seront pas mis, il y aura simplement un grillage pour les volatiles. Des travaux supplémentaires de la toiture seront à prévoir d'ici 5 à 10 ans.

Le piquetage des tuffeaux sera fait uniquement en hauteur. La fissure sera également réparée.

- Monsieur le Maire rappelle la réponse positive de la DGAC. La société Valéco propose une réunion d'information sur la commune en collaboration avec ABC. Madame CHAUVEAU Corine souhaite obtenir le rapport de la DGAC. Monsieur le Maire en fera la demande à la société Valéco et vérifiera la faisabilité d'une réunion en cette période sanitaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier recommandé reçu par l'association Carbay Tranquillité durable qui aurait récolté 110 signatures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10  
Fait à CARBAY, le 13 janvier 2022

La secrétaire de séance,  
Mme AUDEBERT Catherine

NOM – PRENOM	SIGNATURE
BRILLET Martial	
CHANTEBEL/ GABORIAU Séverine	
BRUAND Joël	
ORAIN Patrice	
LAMBERT Viviane	
CHAUVEAU Corinne	
AUDEBERT Catherine	
DENIS BRUNET Coline	Excusée
BOUILLE Lionel	
BAUDOIN Lionel	